



PRÉFÈTE DE L'ESSONNE

## **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° 116 spécial publié le 31 août 2017**

***Sommaire affiché du 31 août 2017 au 30 octobre 2017***

## **SOMMAIRE**

### **MCP**

- Arrêté n°2017-PREF-MCP-038 du 31 août 2017 portant délégation de signature à M. Alain CHARRIER, Directeur du cabinet de la Préfète de l'Essonne, en charge de l'intérim du Sous-Préfet de Palaiseau



PRÉFÈTE DE L'ESSONNE

PREFECTURE

MISSION COORDINATION ET PERFORMANCE

**ARRÊTÉ**

**n° 2017-PREF-MCP-038 du 31 AOUT 2017**

**portant délégation de signature à M. Alain CHARRIER, Directeur du cabinet de la Préfète de l'Essonne, en charge de l'intérim du Sous-Préfet de Palaiseau**

**LA PRÉFÈTE DE L'ESSONNE**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur,**  
**Officier de l'Ordre National du Mérite,**  
**Chevalier du Mérite Agricole,**  
**Chevalier des Palmes Académiques,**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le Code de la Sécurité Intérieure notamment ses articles L.211-5 à L.211-8 R.211-2 à R.211-9 et R.211-27 à R.211-30 ;

VU l'article L.325-1-2 du Code de la route ;

VU le décret n° 95-486 du 27 avril 1995 relatif aux pouvoirs des sous-préfets ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment son article 43 ;

VU le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Mme Josiane CHEVALIER, Préfète hors classe, en qualité de Préfète de l'Essonne ;

VU le décret du 16 janvier 2015 portant nomination de Mme Chantal CASTELNOT, Sous-Préfète hors classe, en qualité de Sous-Préfète de Palaiseau ;

VU le décret du 27 juin 2017 portant nomination de la Sous-Préfète d'Étampes, Mme Florence VILMUS ;

VU le décret du 31 mai 2016 portant nomination de M. Alain CHARRIER, Sous-Préfet hors classe, en qualité de Directeur de cabinet du Préfet de l'Essonne ;

VU le décret du 21 novembre 2016 portant nomination de Monsieur Alain BUCQUET en qualité de Préfet délégué pour l'égalité des chances auprès du Préfet de l'Essonne ;

VU le décret du 20 novembre 2014 portant nomination de M. David PHILOT, Administrateur civil hors classe, en qualité de Sous-Préfet hors classe et Secrétaire général de la Préfecture de l'Essonne ;

VU le décret du 2 août 2017 portant nomination de la préfète de l'Orne - Mme CASTELNOT

VU l'arrêté du Ministre de l'intérieur en date du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Luc MAZOYER, Contrôleur général des services actifs de la police nationale, en qualité de Directeur départemental de la sécurité publique de l'Essonne, à compter du 1er octobre 2012 ;

VU l'ordre de mutation n° 91056 du 22 décembre 2014 affectant le colonel Jean-Marc MICHELET en qualité de Commandant du groupement de gendarmerie de l'Essonne à compter du 1<sup>er</sup> août 2015 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2017-PREF-MCP-015 du 19 mai 2017 portant organisation de la préfecture et des sous-préfectures de l'Essonne ;

VU l'arrêté préfectoral 2017-PREF-MCP-036 du 28 août 2017 portant délégation de signature à M. David PHILOT, Secrétaire général de la Préfecture de l'Essonne ;

SUR proposition du Secrétaire général de la Préfecture,

## ARRÊTE

**Article 1er** : Délégation de signature est donnée à M. Alain CHARRIER, Directeur du cabinet de la Préfète de l'Essonne, à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents relevant des attributions de l'État dans l'arrondissement de Palaiseau, à l'exception :

- de celles déléguées par la Préfète de l'Essonne aux directeurs départementaux interministériels ;
- des arrêtés de conflit ;
- des réquisitions du comptable.

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain CHARRIER, la délégation de signature prévue à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté est consentie à M. Stéphane ADNOT, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, Secrétaire Général de la Sous-Préfecture de Palaiseau, à M. Felipe AYALA, attaché d'administration, chef de bureau de la coordination interministérielle et de l'ingénierie territoriale, à Mme Sophie PIGNEROL, attachée d'administration, Chef du Bureau des services à la population, à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents relevant des attributions de l'État dans l'arrondissement de Palaiseau, à l'exception des matières suivantes :

- Octroi du concours de la force publique et mémoires en défense en matière d'expulsions locatives devant le Tribunal administratif ;
- Autorisation ou émission d'un avis concernant le concours de la gendarmerie ou d'un corps militaire ;

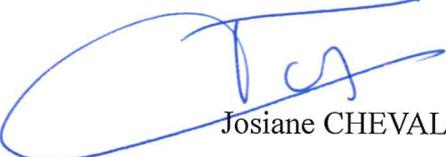
- Agrément des agents de police municipale et visa des formulaires nécessaires à la délivrance de leurs cartes professionnelles ;
- Suspension ou retrait d'agrément des agents de police municipale ;
- Réquisition des gendarmeries départementale et mobile ;
- Arrêté de mise en demeure de quitter les lieux de gens du voyage stationnant illégalement leur résidence mobile et si elle n'est pas suivie d'effet, octroi du concours de la force publique pour l'évacuation forcée ;
- Procédures et décisions en matière d'immobilisation et de mise en fourrière de véhicule à titre provisoire, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain CHARRIER, Directeur du cabinet de la Préfète de l'Essonne ;

**Article 4** : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie PIGNEROL, la délégation de signature qui lui est consentie en ce qui concerne les attributions du Bureau des services à la population sera exercée par Monsieur Nicolas LELION, Attaché d'Administration, Adjoint au Chef de Bureau des services à la population pour toutes les matières relevant du droit au séjour des étrangers et à Madame Nassira LADJELATE, secrétaire administratif, adjointe au chef de Bureau des services à la population pour ce qui concerne l'enregistrement des demandes de création, modification, dissolution des associations relevant de la loi de 1901, les autorisations de courses pédestres, cyclistes, hippiques et autres se déroulant exclusivement sur le territoire de l'arrondissement, la délivrance des récépissés de déclaration des rassemblements festifs à caractère musical, la délivrance d'attestations provisoires, la délivrance d'attestation préfectorale de la détention initiale d'un permis de chasser "original" ou "duplicata", les autorisations d'inhumation dans les propriétés particulières, les autorisations de transports de corps à l'étranger et d'urnes funéraires. En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Madame Sophie PIGNEROL et de Monsieur Nicolas LELION, Nassira LADJELATE reçoit délégation pour toutes les attributions du Bureau des services à la population. En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mesdames Sophie PIGNEROL et de Nassira LADJELATE, Monsieur Nicolas LELION reçoit délégation pour toutes les attributions du Bureau des services à la population.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Felipe AYALA, la délégation de signature qui lui est consentie en ce qui concerne les attributions du Bureau de la coordination interministérielle et de l'ingénierie territoriale, sera exercée par Sylvie BERCHE, secrétaire administrative, Adjointe au Chef de Bureau pour ce qui concerne les attributions du bureau hors les domaines relevant des polices administratives pour lesquelles la délégation consentie à Felipe AYALA sera exercée par Monsieur Wim DEFAYE Secrétaire Administratif. En cas d'absence ou d'empêchement de Messieurs Felipe AYALA et Wim DEFAYE, Madame Sylvie BERCHE reçoit délégation pour toutes les attributions du Bureau de la coordination interministérielle et de l'ingénierie territoriale.

**Article 5** : L'arrêté préfectoral 2017-PREF-MCP-036 du 28 août 2017 portant délégation de signature à M. David PHILOT, Secrétaire général de la Préfecture de l'Essonne, est abrogé.

**Article 6** : Le Secrétaire général de la Préfecture, le Directeur de cabinet de la Préfète de l'Essonne, M. Stéphan ADNOT, Mme Sophie PIGNEROL, M. Felipe AYALA, M. Nicolas LELION, Mme Nassira LADJELATE, Mme Sylvie BERCHE et M. Wim DEFAYE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

  
 Josiane CHEVALIER